

Concours des Prix de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Octobre 2008

DIRECTION DU SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES ET COLLÉGIALES

Pour tout renseignement sur le contenu de ce document, s'adresser à :

CONCOURS DES PRIX DE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Direction du soutien aux établissements
Direction générale des affaires universitaires et collégiales
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Coordonnatrice

M^{me} Marie-Josée Potvin

Secrétariat du concours

M^{me} Renée Duchêne
Téléphone : 418 646-1534, poste 2617
Courriel : renee.duchene@mels.gouv.qc.ca

DIRECTION DU SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS

Directeur

M. Robert Poulin
Téléphone : 418 646-1534, poste 2611

Le présent document est accessible dans Internet, à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca>

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2008

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
1 Nature du concours.....	3
2 Objectifs du concours	3
3 Ouvrages recevables et choix de la catégorie.....	4
Ouvrages recevables	4
3.1 Volume	4
3.1.1 Ouvrages traduits et œuvres adaptées	4
3.2 Notes de cours ou matériel complémentaire d'un cours.....	4
3.3 Multimédia	5
3.4 Cours de la formation à distance.	5
3.5 Rapport de recherche pédagogique	6
Choix de la catégorie.....	6
4 Prix spécial.....	7
5 Ouvrages non recevables	8
6 Admissibilité	8
6.1 Candidates et candidats admissibles	8
6.2 Conditions à remplir.....	8
7 Dossier de présentation.....	9
8 Évaluation des candidatures	10
8.1 Critères d'évaluation	10
8.2 Mandat et composition des comités de sélection	11
8.3 Étapes de la sélection	11
9 Annonce des résultats	12
10 Nature des récompenses attribuées	12
11 Calendrier.....	12
12 Adresse du concours	12
Annexe 1 : Fiches synthèses d'évaluation	13
Annexe 2 : Liste des personnes responsables des études du premier cycle dans les établissements d'enseignement universitaire aux fins du présent concours	

PRÉSENTATION

Le concours des Prix de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a pour objet de souligner la qualité exceptionnelle du matériel didactique produit en français et destiné aux étudiantes et aux étudiants de l'enseignement collégial et du premier cycle de l'enseignement universitaire. Il comporte également une catégorie relative aux rapports de recherche pédagogique, afin de témoigner de la qualité scientifique des publications pédagogiques de l'enseignement supérieur destinées aux enseignantes et aux enseignants.

Les origines du concours remontent à 1978. Dans un document intitulé *Les collèges du Québec, nouvelle étape : projet du gouvernement à l'endroit des cégeps*¹, le gouvernement avait exprimé sa volonté de faire un effort particulier pour soutenir l'élaboration d'ouvrages didactiques en langue française. C'est pour mettre en valeur les meilleurs d'entre eux que les Prix du ministre de l'Éducation ont alors été créés. Au fil des ans, plusieurs modifications ont été apportées au concours, tant en ce qui concerne son appellation que ses règles d'application.

En 1997-1998, le concours a été étendu au premier cycle de l'enseignement universitaire. Aujourd'hui, les deux volets du concours – enseignement collégial et premier cycle de l'enseignement universitaire – se tiennent en parallèle, mais les distinctions sont remises aux lauréates et aux lauréats au cours d'une seule et même cérémonie.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport reconnaît ainsi publiquement les efforts du personnel actif ou retraité des réseaux collégial et universitaire, qui contribue à enrichir la pédagogie propre à chaque ordre d'enseignement.

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Les collèges du Québec, nouvelle étape : projet du gouvernement à l'endroit des cégeps*, Québec, le Ministère, 1978, 185 p.

1 NATURE DU CONOURS

Le concours des Prix de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a pour objet d'encourager la création de matériel didactique rédigé en français et destiné aux étudiantes et aux étudiants de l'enseignement collégial et du premier cycle de l'enseignement universitaire ainsi que la publication en français de rapports de recherche pédagogique portant sur des questions liées à l'apprentissage ou à la pédagogie à l'enseignement supérieur.

Les Prix de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont remis aux auteures et auteurs d'ouvrages conçus expressément pour l'enseignement dispensé au collégial et au premier cycle de l'enseignement universitaire. Outre qu'ils exposent clairement l'objet étudié, les ouvrages didactiques primés se distinguent par :

- le déploiement d'une stratégie pédagogique appropriée;
- le soutien apporté à l'étudiante ou à l'étudiant dans la maîtrise de la matière;
- leur contribution importante, nouvelle ou originale à la réussite des étudiantes et des étudiants.

Quant aux rapports de recherche pédagogique primés, ils se démarquent par :

- la rigueur de la démarche scientifique;
- leurs retombées sur l'enseignement ou l'apprentissage.

Les comités de sélection recommandent, dans chacune des catégories du concours et pour chaque ordre d'enseignement, l'attribution d'un seul Prix de la ministre à un ouvrage remarquable du point de vue de l'ensemble des critères d'évaluation. Les ouvrages primés peuvent donc être considérés comme des modèles à suivre et des exemples de la qualité atteinte dans le réseau collégial ou dans le réseau universitaire québécois.

Les comités de sélection peuvent aussi recommander l'attribution de mentions à des ouvrages qui présentent des qualités particulières au regard d'une ou de plusieurs des caractéristiques recherchées.

2 OBJECTIFS DU CONOURS

En tenant le concours des Prix de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Ministère veut encourager les membres des réseaux collégial et universitaire à produire leur propre matériel didactique en français et à publier leurs résultats de recherche en français. Il vise également à faire reconnaître la qualité du matériel écrit et du matériel informatique ainsi qu'à récompenser les auteures et les auteurs des meilleures créations.

La remise des prix aux lauréates et aux lauréats du concours a pour but de souligner l'engagement et le dévouement des membres des réseaux collégial et universitaire qui se sont illustrés en matière de création de matériel didactique et de recherche pédagogique en français, et de leur rendre hommage.

3 OUVRAGES RECEVABLES ET CHOIX DE LA CATÉGORIE

OUVRAGES RECEVABLES

Les ouvrages recevables sont des ouvrages destinés à l'enseignement dispensé au collégial ou au premier cycle de l'enseignement universitaire. Il peut s'agir d'œuvres originales présentées en français, qu'elles en soient à leur première édition ou à une édition ultérieure, ainsi que des versions françaises d'ouvrages dont une partie appréciable est adaptée au contexte de l'enseignement collégial ou universitaire québécois.

Les ouvrages peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des cinq catégories qui suivent.

3.1 VOLUME

Appartient à la catégorie « volume » tout ouvrage édité qui traite d'une matière faisant l'objet d'un cours, d'une partie d'un cours ou d'un certain nombre de cours d'un programme d'études collégiales ou universitaires.

Les essais, les études ou les ouvrages de référence peuvent être inscrits dans cette catégorie. Le comité de sélection les évalue en fonction de leurs qualités didactiques et de leur contribution à la qualité de l'enseignement.

Les documents complémentaires, par exemple les solutionnaires des exercices et les compagnons Web, sont considérés comme des parties intégrantes du volume et sont pris en considération dans l'évaluation du volume.

3.1.1 Ouvrages traduits et œuvres adaptées

Les ouvrages traduits et les œuvres adaptées sont également recevables. Ils sont évalués et comparés entre eux, sans entrer en concurrence avec des ouvrages originaux. Dans ce cas, le comité de sélection met l'accent sur la contribution de la version québécoise à la qualité pédagogique.

3.2 NOTES DE COURS OU MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE D'UN COURS

Entrent dans la catégorie « notes de cours ou matériel complémentaire d'un cours » des documents conçus pour soutenir une démarche d'apprentissage expérimentée en classe. Il peut s'agir de notes de cours ou de tout autre matériel qui vient compléter, illustrer ou expliciter une partie d'un cours ou d'un ensemble de cours, de stages, de travaux pratiques, etc.

Les notes de cours ont généralement la forme d'un cahier qui a été élaboré et rédigé par une enseignante ou un enseignant ou par une équipe de production à l'intention des étudiantes et des étudiants. Elles portent essentiellement sur la matière d'un cours ou sur la partie principale d'un cours et la matière y est présentée avec l'approche pédagogique et la perspective propres à l'enseignante ou à l'enseignant. Elles constituent un document d'accompagnement indissociable du cours. Elles peuvent être imprimées ou présentées sur support électronique.

Les notes de cours peuvent prendre la forme d'un manuel édité. Dans ce cas, on les distingue du volume par l'ampleur de leur diffusion. Les ouvrages édités sur une base commerciale et diffusés

dans d'autres établissements que ceux où travaillent leurs auteurs sont classés dans la catégorie « volume ». Les ouvrages qui sont offerts uniquement dans l'établissement de leurs auteurs sont habituellement mieux évalués lorsqu'ils sont inscrits dans la catégorie « notes de cours ».

Le matériel complémentaire d'un cours, autre que les notes de cours, peut être constitué de tout matériel imprimé ou informatisé utilisé dans l'enseignement et qui vient le compléter. Il peut prendre la forme de guides d'apprentissage, de cahiers d'exercices, d'illustrations, de vidéos, de simulations, d'un site Web d'un cours, etc.

Le matériel qui vient compléter un volume, un document multimédia ou un cours de la formation à distance devrait être présenté avec l'ouvrage principal dans la catégorie appropriée.

Le comité de sélection privilégie les outils pédagogiques qui complètent le mieux les activités d'enseignement en mettant l'accent sur les moyens utilisés pour aider l'étudiante ou l'étudiant à maîtriser la matière, indépendamment du support utilisé (document imprimé ou support électronique) et de l'ampleur des ressources consacrées à leur réalisation.

3.3 MULTIMÉDIA

La catégorie « multimédia » regroupe des documents combinant des données multiples (texte, son, images fixes ou animées, vidéo, etc.) et faisant appel aux technologies de l'information et de la communication.

Dans cette catégorie, le comité de sélection privilégie les ouvrages d'une grande ampleur qui démontrent l'utilisation pertinente de différents médias et qui permettent l'interaction du système et de l'étudiante ou de l'étudiant.

3.4 COURS DE LA FORMATION À DISTANCE

On entend par « cours de la formation à distance » un système d'apprentissage complet qui comprend un ensemble de documents et de composantes pédagogiques permettant de suivre un cours sans avoir à fréquenter un établissement d'enseignement ou un centre de formation. Dans ce système, le contenu notionnel d'un cours (la matière) de même que les contenus pédagogique et méthodologique (la démarche d'apprentissage) sont expliqués.

Peuvent également être inscrits dans cette catégorie les cours hybrides qui comprennent quelques activités se déroulant en classe, mais dont l'essentiel de la formation est reçu à distance. Dans ce cas, la candidate ou le candidat doit décrire la part que la formation à distance occupe dans le processus d'apprentissage.

Le cours de la formation à distance peut être présenté sur différents supports : imprimé, audiovisuel (audiocassette, bande vidéo), électronique (cédérom, didacticiel) ou virtuel (document Internet).

Le cours de la formation à distance doit être conçu et réalisé par une candidate, un candidat ou une équipe de production mandatés par l'établissement d'enseignement.

3.5 RAPPORT DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE

Le rapport de recherche pédagogique est un document original résultant d'un travail systématique effectué selon une méthode scientifique, par exemple une méthode expérimentale, quasi expérimentale, empirique, évaluative ou qualitative, ou sous la forme d'une recherche-action, afin de faire progresser l'apprentissage et l'enseignement.

Le travail peut avoir été réalisé dans le cadre d'une recherche subventionnée ou non ou encore dans le cadre d'un programme de formation (mémoire ou thèse).

Le document présenté doit avoir fait l'objet d'une publication sous la forme d'un rapport, d'un mémoire, d'une thèse, d'un volume, d'un article ou de tout autre moyen permettant de le rendre accessible aux membres du réseau de l'enseignement.

Il doit porter explicitement sur l'enseignement ou l'apprentissage à l'enseignement supérieur (au collégial ou au premier cycle de l'enseignement universitaire).

CHOIX DE LA CATÉGORIE

Il appartient à l'auteure ou à l'auteur de choisir la catégorie dans laquelle elle ou il veut soumettre son ouvrage. Le secrétariat du concours peut suggérer un changement de catégorie, mais la décision finale, à cet égard, reste celle que l'auteure ou l'auteur désigne par écrit.

Pour les documents multimédias, en particulier, il arrive qu'un même ouvrage puisse être soumis dans trois catégories : notes de cours ou matériel complémentaire d'un cours, multimédia ou cours de la formation à distance. L'auteure ou l'auteur a alors avantage à choisir la catégorie la plus appropriée aux caractéristiques de l'ouvrage qu'elle ou il veut mettre en valeur.

Un document destiné à soutenir une démarche faite en classe sera généralement mieux évalué s'il est inscrit dans la catégorie « notes de cours ou matériel complémentaire d'un cours ».

Dans cette catégorie, le comité de sélection se penche plus particulièrement sur **l'efficacité du produit au regard de l'apprentissage d'un objet d'étude ainsi que sur sa pertinence par rapport au cours ou au programme d'études dans lequel il s'inscrit**. Les documents soumis dans cette catégorie peuvent être d'une ampleur modeste ou ne porter que sur une partie relativement restreinte d'un cours ou sur un objectif d'apprentissage connexe au cours.

Les ouvrages inscrits dans la catégorie « multimédia » sont habituellement des documents d'envergure qui peuvent présenter toute la matière d'un cours. De plus, ils sont souvent complets en soi et peuvent ainsi être utilisés en dehors du contexte du cours.

Dans l'évaluation des ouvrages, le **comité de sélection met d'abord l'accent sur l'interaction entre le système d'apprentissage et l'étudiante ou l'étudiant**. Il porte également attention à la richesse de l'organisation pédagogique et à l'utilisation judicieuse du support technologique.

Dans la catégorie « cours de la formation à distance », le comité de sélection reçoit des systèmes d'apprentissage complets. Les documents multimédias y sont évalués pour leur apport aux qualités du système. Lorsque le cours est donné dans Internet ou par le truchement d'un cédérom, le comité fait également porter son jugement sur les qualités médiatiques du produit. Mais la priorité demeure le soutien à l'apprentissage.

Le comité de sélection apprécie chacune des composantes du cours (document imprimé ou sur support électronique) en accordant une attention prioritaire au soutien à l'apprentissage de l'étudiante et de l'étudiant hors du contexte de la classe, donc à l'encadrement et à l'assistance offerts par le système.

L'auteur ou l'auteure a intérêt à consulter la grille d'évaluation des ouvrages de chaque catégorie avant de choisir la catégorie dans laquelle elle ou il compte présenter son ouvrage. On y a accès dans le site Web du concours.

4 PRIX SPÉCIAL

Le Prix spécial est un prix interordres par lequel les membres des comités de sélection peuvent reconnaître le caractère innovateur ou les qualités exceptionnelles d'un ouvrage qui :

- se révèle d'une utilité incontestable pour l'enseignement ou pour l'apprentissage, mais qui ne peut être primé dans d'autres catégories en vertu des règles et des critères en vigueur;
- se démarque de façon significative sur le plan de la qualité de la langue;
- apporte une contribution remarquable à la promotion des valeurs égalitaires entre les sexes;
- contribue à l'atteinte d'un objectif particulier retenu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Sauf en ce qui a trait à la promotion des valeurs égalitaires entre les sexes, seuls les membres des comités de sélection des différentes catégories peuvent recommander des ouvrages en vue de l'attribution d'un prix spécial lorsqu'ils estiment que les mérites de ceux-ci ne peuvent être justement pris en compte dans le cadre actuel du concours.

L'attribution d'un prix spécial ou d'une mention permet aux comités de sélection de déroger de l'application stricte des critères du concours en décernant un prix additionnel. Cependant, l'ouvrage retenu doit nécessairement s'adresser d'abord à des enseignantes, à des enseignants, à des étudiantes ou à des étudiants, présenter une facture générale de très haute qualité et apporter une importante contribution, directe ou indirecte, à la réussite des étudiantes et des étudiants. Ces exigences s'appliquent, quoique à un degré moindre, lors de l'attribution d'un prix spécial basé sur la qualité de la langue ou sur la promotion des valeurs égalitaires entre les sexes.

Des responsables de la Coordination à la condition féminine du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport peuvent aussi être invités au comité de sélection du Prix spécial pour l'évaluation du critère relatif à la *promotion des valeurs égalitaires entre les sexes* et recommander, parmi les ouvrages soumis au comité sur le sujet, ceux qu'ils jugent remarquables.

5 OUVRAGES NON RECEVABLES

Sont non recevables les ouvrages et les nouvelles éditions d'ouvrages déjà primés, les volumes édités à partir de notes de cours déjà primées ainsi que les ouvrages inscrits au concours à la fois sous les deux volets : enseignement collégial et premier cycle de l'enseignement universitaire.

Les ouvrages rédigés dans une autre langue que le français sont aussi refusés.

6 ADMISSIBILITÉ

6.1 CANDIDATES ET CANDIDATS ADMISSIBLES

Sont admissibles au concours les membres du personnel d'un établissement d'enseignement collégial ou universitaire québécois qui ont conçu, individuellement ou collectivement, un ouvrage destiné à améliorer l'enseignement ou l'apprentissage au collégial ou au premier cycle universitaire.

Les membres retraités du personnel des collèges et des universités sont aussi admissibles au concours. Le sont également les membres actifs du réseau scolaire québécois qui ont conçu un ouvrage pédagogique destiné à l'enseignement collégial ou au premier cycle universitaire, sous réserve que cet ouvrage y soit effectivement utilisé et qu'un établissement collégial ou universitaire québécois en certifie l'emploi.

6.2 CONDITIONS À REMPLIR

Les conditions auxquelles doit satisfaire la candidate ou le candidat sont les suivantes :

- posséder la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu;
- être membre du personnel d'un établissement d'enseignement collégial ou universitaire du Québec ou en être retraité; la candidate ou le candidat qui occupe actuellement un poste dans un établissement d'un autre ordre d'enseignement du Québec peut aussi être admissible au concours, si l'ouvrage présenté est effectivement utilisé dans le réseau collégial ou universitaire;
- remplir le formulaire d'inscription et le faire signer par la directrice ou le directeur des études de l'établissement d'enseignement collégial ou par la personne responsable des études du premier cycle de l'établissement d'enseignement universitaire (voir l'annexe 2 pour connaître le nom de cette personne dans chacune des universités).

L'ouvrage soumis doit satisfaire aux conditions suivantes :

- l'ouvrage doit être une œuvre originale ou une version québécoise comportant une part appréciable d'adaptation d'un ouvrage non francophone ou non québécois;
- au moins une des auteures ou un des auteurs doit être admissible au concours;

- l'ouvrage doit être conforme à la Loi sur le droit d'auteur²;
- il doit s'agir d'un ouvrage paru après décembre 2006;
- l'ouvrage doit être destiné aux étudiantes et aux étudiants ou, dans le cas des rapports de recherche pédagogique, au personnel enseignant;
- un ouvrage inscrit au concours sous le volet « premier cycle de l'enseignement universitaire » ne peut être inscrit sous le volet « enseignement collégial ».

7 DOSSIER DE PRÉSENTATION

Le dossier de présentation doit comprendre toutes les pièces nécessaires à l'évaluation. Lorsqu'une candidate ou un candidat soumet du matériel ne pouvant être reproduit et transmis aux membres des comités de sélection, il lui appartient de transmettre par d'autres moyens (imprimé, photo, vidéo, etc.) toutes les informations permettant d'apprécier le matériel proposé.

Dans tous les cas, le dossier de présentation doit comprendre les formulaires ci-après mentionnés que les candidats peuvent trouver dans le site Internet du Ministère, à l'adresse <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/Prix-min/index.asp> :

- le formulaire d'inscription dûment rempli et signé par la directrice ou le directeur des études de l'établissement d'enseignement collégial ou par la personne responsable des études du premier cycle de l'établissement d'enseignement universitaire –(2 **exemplaires**);
- la fiche technique de l'ouvrage soumis –(7 **exemplaires**);
- la fiche pédagogique de l'ouvrage soumis –(7 **exemplaires**);

ainsi que :

- tout autre renseignement nécessaire à la compréhension et à l'utilisation de l'ouvrage soumis. Dans le cas d'une deuxième ou d'une troisième édition d'un ouvrage, il est recommandé de joindre un document mettant en lumière les éléments nouveaux ou originaux de cette nouvelle édition –(7 **exemplaires**);
- **six exemplaires** de l'ouvrage soumis doivent être remis, à titre gracieux, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Dans le cas où un comité de sélection recommanderait un ouvrage pour la finale d'une catégorie du concours ou pour l'attribution d'un prix spécial, des exemplaires additionnels pourraient être requis.

De plus, dans le cas d'un **ouvrage traduit**, le dossier de présentation doit comprendre un exemplaire de l'œuvre originale. On peut aussi y joindre un document complémentaire, en **7 exemplaires**, faisant valoir la contribution des auteurs de la version québécoise et permettant d'apprécier son adaptation à l'enseignement universitaire québécois. Dans cette perspective, il est souvent utile de joindre une photocopie de quelques pages de l'ouvrage original permettant de

3. Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), c. C-42.

faire ressortir l'adaptation avec plus de netteté. Seul l'exemplaire de l'œuvre originale est retourné à l'éditeur ou à la candidate ou au candidat après le concours.

Pour les **ouvrages présentés dans Internet** qui exigent un nom d'utilisateur et un mot de passe, la candidate ou le candidat doit s'assurer que les mots de passe transmis sont valides et qu'ils donnent accès aux documents mis à la disposition des étudiantes et des étudiants. Si la candidate ou le candidat veut donner aux membres du comité de sélection un accès supplémentaire, elle ou il doit veiller à ce que ces derniers puissent distinguer les fichiers qui diffèrent de ceux qui sont à la disposition des étudiantes et des étudiants.

De façon générale, il est utile de joindre au dossier de présentation le libellé officiel des compétences auxquelles se rapporte l'ouvrage inscrit au concours, notamment au collégial ou la description officielle du cours. Ces renseignements permettent au comité de sélection de mieux apprécier la pertinence de la stratégie pédagogique déployée dans l'ouvrage soumis.

Le formulaire d'inscription, les fiches et les exemplaires de l'ouvrage soumis doivent être transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au plus tard :

- **le 21 novembre 2008, pour le volet « enseignement collégial »;**
- **le 12 décembre 2008, pour le volet « premier cycle de l'enseignement universitaire ».**

Dans le cas où les dossiers de présentation sont envoyés par courrier, le cachet de la poste fera foi de la date de transmission de ces dossiers; dans le cas où les dossiers sont déposés directement au Ministère, la date de la réception tiendra lieu de cachet officiel.

8 ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les Prix de la ministre sont attribués aux ouvrages qui se démarquent par l'excellence de la stratégie pédagogique mise en œuvre et par la qualité générale de leur facture ou, dans le cas d'un rapport de recherche pédagogique, par la rigueur de sa démonstration et l'importance de ses retombées sur l'enseignement ou l'apprentissage. De tels ouvrages peuvent être cités à titre d'exemple de la qualité du matériel pédagogique produit à l'enseignement supérieur, dans le réseau québécois, et servir de modèle pour la production du matériel de la catégorie concernée.

Une ou des mentions peuvent aussi être accordées. Sans être nécessairement impeccables, les ouvrages auxquels une mention est accordée se démarquent par leur qualité d'ensemble et par leur excellence en regard d'un ou de plusieurs critères retenus pour le concours. Ils constituent, par rapport à ces critères, des modèles à suivre. Le comité de sélection peut aussi recommander l'attribution d'une mention à un ouvrage de grande qualité à tous égards, mais qui s'est classé au deuxième rang dans sa catégorie.

8.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation varient selon les catégories. De façon générale, ils mettent l'accent sur les caractéristiques didactiques des ouvrages. Au nombre des critères, on compte notamment la qualité de l'organisation pédagogique, la qualité du traitement du contenu et la qualité de l'édition ou du traitement médiatique. En ce qui concerne plus spécifiquement la catégorie « rapport de

recherche pédagogique », l'accent est mis sur la rigueur de la démonstration scientifique et sur ses retombées. La liste des critères pour chaque catégorie est présentée à l'annexe 1.

Dans toutes les catégories, la qualité de la langue et le traitement du rapport entre les sexes sont pris en considération.

La qualité de la rédaction dépasse la simple correction de la langue (orthographe, grammaire, syntaxe, propriété des termes, etc.). Qualité pratique plus qu'esthétique, elle concerne l'adaptation du style à l'objet d'étude : richesse et variété du vocabulaire, alternance des rythmes de la phrase, usage des procédés stylistiques propres à hiérarchiser le contenu, etc. La qualité de la rédaction ainsi comprise contribue à rendre la lecture plus agréable et la compréhension plus précise.

En ce qui a trait au traitement du rapport entre les sexes, le matériel soumis au concours doit respecter et, si possible, promouvoir les valeurs égalitaires. Cette orientation peut se manifester dans la représentation équitable des femmes et des hommes, la prise en considération des problèmes particuliers à la condition féminine, une attention spéciale accordée aux rôles, métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes, la désexisation ou la féminisation du texte, etc.

Un ouvrage qui présente de graves lacunes relativement à l'un ou à l'autre de ces critères ne peut être primé.

Le cahier souvenir *Prix et mentions 2007-2008* donne de bons exemples de l'application de ces critères d'évaluation. On peut consulter la brochure à l'adresse <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/Prix-min/07-08/14-3353.pdf>.

8.2 MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DE SÉLECTION

Le mandat des comités de sélection consiste à évaluer les ouvrages soumis au concours et à recommander à la ministre ceux qui peuvent mériter un prix ou une mention. Cette évaluation est sans appel.

Les comités de sélection se composent généralement de cinq personnes représentant le personnel des établissements d'enseignement collégial et universitaire, le milieu de l'édition et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le comité de sélection pour le Prix spécial est composé de membres des comités de sélection des différentes catégories du concours. Il reçoit leurs recommandations, tant pour les ouvrages du premier cycle de l'enseignement universitaire que pour ceux de l'enseignement collégial.

8.3 ÉTAPES DE LA SÉLECTION

Après avoir vérifié si les ouvrages sont recevables, le secrétariat du concours, au Ministère, les fait parvenir aux membres des comités de sélection pourvu que le nombre d'ouvrages recevables dans une catégorie donnée soit égal ou supérieur à six. S'il est inférieur à six, les ouvrages soumis sont conservés et leur évaluation est reportée au prochain concours, sous réserve de l'accord de leurs auteurs.

Au cours de la première phase de l'évaluation, les membres de chaque comité de sélection analysent les ouvrages individuellement, conformément aux critères d'évaluation diffusés dans le site Web du concours.

Au cours de la deuxième phase, les membres de chaque comité partagent leurs évaluations des ouvrages et formulent leurs recommandations à la ministre.

Au cours de la troisième et dernière phase, la ministre reçoit les recommandations des comités de sélection et attribue les récompenses. Elle peut, au besoin, requérir des renseignements complémentaires.

9 ANNONCE DES RÉSULTATS

Au terme du processus, durant le mois d'avril, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport informe par écrit les candidates et les candidats des résultats du concours et les invite à participer à la cérémonie de remise des prix.

La ministre peut également, à l'occasion de cette cérémonie, remettre des distinctions spéciales à des personnes qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la tenue du concours.

10 NATURE DES RÉCOMPENSES ATTRIBUÉES

Généralement, la ministre accorde un prix ainsi qu'une ou des mentions dans chacune des catégories. Toutefois, il peut arriver que, dans une ou plusieurs catégories, aucun prix ni aucune mention ne soient accordés.

Toutes les lauréates et tous les lauréats d'un prix recevront un chèque de 5 000 \$ et ceux d'une mention obtiendront un chèque de 1 500 \$. Si une équipe de production est lauréate, le prix en argent sera réparti entre les personnes dont les noms sont mentionnés à titre d'auteurs dans le formulaire d'inscription; toutefois, à la demande écrite des auteurs au moment du dépôt de la candidature, la somme pourra être versée à l'établissement qui jouera alors le rôle de fiduciaire et qui devra s'assurer du consensus de l'équipe relativement à son utilisation. De plus, les lauréates et les lauréats se feront remettre un parchemin signé par la ministre témoignant de l'obtention de la distinction ainsi qu'un objet symbolique représentant le concours des Prix de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les coauteurs non admissibles d'ouvrages primés ne peuvent recevoir les récompenses remises dans le cadre du concours. Par contre, leur contribution est reconnue dans le texte de présentation de l'ouvrage et dans la bibliographie des ouvrages primés.

11 CALENDRIER

Le calendrier du concours des Prix de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'édition 2008-2009 est le suivant :

Pour le volet « enseignement collégial »

- la promotion du concours : octobre et novembre 2008;
- la date limite fixée pour la transmission des dossiers de présentation : le **21 novembre 2008**;
- la tenue des réunions des comités de sélection : janvier et février 2009;

Pour le volet « premier cycle de l'enseignement universitaire »

- la promotion du concours : octobre et novembre 2008;
- la date limite fixée pour la transmission des dossiers de présentation : le **12 décembre 2008**;
- la tenue des réunions des comités de sélection : mars et avril 2009.

La cérémonie de remise des Prix de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport aura lieu, pour les deux volets du concours, en juin 2009.

12 ADRESSE DU CONCOURS

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante, à l'attention de M^{me} Renée Duchêne :

*Concours des Prix de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Direction du soutien aux établissements
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5*

AIDE-MÉMOIRE

Votre dossier de présentation est-il complet?

Avant de transmettre votre candidature, assurez-vous de joindre tous les documents nécessaires :

- ☐ 2 exemplaires du formulaire d'inscription dûment rempli et signé par la directrice ou le directeur des études de l'établissement d'enseignement collégial ou par la personne responsable des études du premier cycle de l'établissement d'enseignement universitaire;
- ☐ 7 exemplaires de la fiche technique de l'ouvrage soumis;
- ☐ 7 exemplaires de la fiche pédagogique de l'ouvrage soumis;
- ☐ 6 exemplaires de l'ouvrage soumis;
- ☐ 7 exemplaires des documents complémentaires (s'il y a lieu);
- ☐ 1 exemplaire de l'œuvre originale, dans le cas d'un **ouvrage traduit**;

Note : Dans le cas des **ouvrages présentés dans Internet**, il est important de valider, s'il y a lieu, les noms d'utilisateurs et les mots de passe.

Annexe 1

FICHES SYNTHÈSES D'ÉVALUATION

Les Prix de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont remis aux auteures et auteurs d'ouvrages conçus expressément pour l'enseignement dispensé au collégial et au premier cycle de l'enseignement universitaire. Outre qu'ils exposent clairement l'objet étudié, les ouvrages didactiques primés se distinguent par :

- le déploiement d'une stratégie pédagogique appropriée;
- le soutien apporté à l'étudiante ou à l'étudiant dans la maîtrise de la matière;
- leur contribution importante, nouvelle ou originale à la réussite des étudiantes et des étudiants.

Quant aux rapports de recherche pédagogique primés, ils se démarquent par :

- la rigueur de la démarche scientifique;
- leurs retombées sur l'enseignement ou l'apprentissage.

FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

CATÉGORIE : VOLUME

Dans cette catégorie, les membres des comités de sélection évaluent, en fonction de ses qualités didactiques et de sa contribution à la qualité de l'enseignement, tout ouvrage édité qui explicite de façon approfondie une partie d'un cours, le contenu d'un cours ou d'un certain nombre de cours d'un programme d'études. Les essais, les études et les ouvrages de référence peuvent aussi être inscrits dans cette catégorie.

Dans le cas d'un ouvrage traduit ou adapté, les membres du comité de sélection mettent l'accent sur la contribution originale de la version québécoise à la qualité pédagogique de l'ouvrage.

Les membres des comités d'évaluation prennent en considération la qualité de la langue et le traitement du rapport entre les sexes dans l'évaluation de chaque ouvrage. Tout ouvrage lourdement déficient au regard de l'un ou l'autre de ces critères est éliminé. À l'inverse, la qualité des ouvrages au regard de ces critères peut conduire à l'évaluation à la hausse d'un ouvrage ou même à l'attribution d'un prix spécial.

Les documents complémentaires, par exemple les solutionnaires des exercices et les compagnons Web, sont considérés comme des parties intégrantes du volume et sont pris en considération lors de son évaluation.

L'évaluation est fondée sur les critères suivants.

QUALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation pédagogique du contenu

Compétences, objectifs et attentes

- ◆ énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs dans l'introduction ou au début de chaque chapitre;
- ◆ description claire des objectifs ou des attentes visés;
- ◆ adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- ◆ rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés.

Démarche d'apprentissage

- ◆ possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de choisir le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu et le rythme d'apprentissage qui lui convient;
- ◆ présence d'éléments qui suscitent la motivation de l'étudiante ou de l'étudiant (mots d'encouragement, valorisation de l'apprentissage, etc.).

Stratégies pédagogiques

- ◆ originalité et diversité des activités d'apprentissage proposées (lectures, exercices, travaux individuels, etc.);
- ◆ pertinence, originalité et diversité des modes de traitement du contenu (exemples, figures, tableaux, schémas, applications, résumés, questions, etc.);
- ◆ intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;

- ◆ pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages (applications, mises en situation, questions, études de cas, exercices, examens, travaux, corrigés);
- ◆ établissement et entretien constructifs d'une relation avec l'étudiante ou l'étudiant (instauration d'un climat chaleureux d'échange de vues et utilisation du dialogue pour communiquer avec l'étudiante ou l'étudiant, etc.);
- ◆ respect des précautions d'usage (exposé des compétences, des préalables requis de l'étudiante ou de l'étudiant, du point de vue éthique adopté et des préoccupations pédagogiques véhiculées).

TRAITEMENT DU CONTENU

Qualité de l'exposé

- ◆ exhaustivité, cohérence et précision de l'exposé;
- ◆ pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteure ou l'auteur;
- ◆ adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- ◆ rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
- ◆ fiabilité des sources d'information citées;
- ◆ synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- ◆ pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Organisation et structure du contenu

- ◆ cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée;
- ◆ originalité de la présentation de la matière étudiée;
- ◆ division appropriée de la matière étudiée;
- ◆ utilisation facile (explication précise du mode de consultation du volume, présentation appropriée, table des matières exhaustive, logique et précision des divisions, etc.).

QUALITÉ DE L'ÉDITION

Présentation matérielle

- ◆ lisibilité du texte (choix judicieux des caractères et espacement approprié des mots et des lignes dans le texte);
- ◆ qualité de la mise en pages (présentation visuelle soignée et originale, disposition bien aérée, équilibre entre le texte et les illustrations, etc.);
- ◆ qualité de l'impression;
- ◆ qualité des illustrations et des graphiques;
- ◆ qualité de la présentation de la page couverture;
- ◆ qualité de la reliure (aspect fonctionnel considéré).

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

TRAITEMENT DU RAPPORT ENTRE LES SEXES

Représentation équitable des femmes et des hommes, prise en considération des problèmes particuliers à la condition féminine, rôles, métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes, perception positive des femmes, désexisation et féminisation du texte.

Fiche synthèse d'évaluation de la catégorie « volume »

FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

CATÉGORIE : NOTES DE COURS OU MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE D'UN COURS

Dans cette catégorie, les membres des comités de sélection évaluent des documents conçus pour soutenir une démarche d'apprentissage expérimentée en classe. Il peut s'agir de notes de cours traditionnelles ou d'autres types de documents comme des sites Web, des simulations, des guides de stage, etc. Les documents peuvent être d'envergure modeste. Leur évaluation tient compte de leur rapport avec des activités réalisées en classe.

Les membres des comités d'évaluation prennent en considération la qualité de la langue et le traitement du rapport entre les sexes dans l'évaluation de chaque ouvrage. Tout ouvrage lourdement déficient au regard de l'un ou l'autre de ces critères est éliminé. À l'inverse, la qualité des ouvrages au regard de ces critères peut conduire à l'évaluation à la hausse d'un ouvrage ou même à l'attribution d'un prix spécial.

L'évaluation est fondée sur les critères qui suivent.

QUALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation pédagogique du contenu

Compétences, objectifs et attentes

- ◆ énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs;
- ◆ description claire des objectifs ou des attentes visés;
- ◆ adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- ◆ rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés;
- ◆ conformité avec les grandes orientations du Ministère, s'il y a lieu.

Démarche d'apprentissage

- ◆ possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de choisir le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu et le rythme d'apprentissage qui lui convient;
- ◆ présence d'éléments qui suscitent la motivation de l'étudiante ou de l'étudiant (mots d'encouragement, valorisation de l'apprentissage, etc.).

Stratégies pédagogiques

- ◆ originalité et diversité des activités d'apprentissage proposées (lectures, exercices, travaux individuels, etc.);
- ◆ pertinence, originalité et diversité des modes de traitement du contenu (exemples, figures, tableaux, schémas, applications, résumés, questions, etc.);
- ◆ intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;
- ◆ pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages;
- ◆ établissement et entretien constructifs d'une relation avec l'étudiante ou l'étudiant;
- ◆ respect des précautions d'usage (exposé des compétences, des préalables requis de l'étudiante ou de l'étudiant, du point de vue éthique adopté et des préoccupations pédagogiques véhiculées).

TRAITEMENT DU CONTENU

Qualité de l'exposé

- ◆ exhaustivité, cohérence et précision de l'exposé;
- ◆ pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteur ou l'auteure;
- ◆ adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- ◆ rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
- ◆ fiabilité des sources d'information citées;
- ◆ synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- ◆ pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Organisation et structure du contenu

- ◆ cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée;
- ◆ originalité de la présentation de la matière étudiée;
- ◆ division appropriée de la matière étudiée;
- ◆ utilisation facile (explication claire et précise du mode de consultation des notes de cours ou du matériel didactique complémentaire, présentation appropriée, etc.).

QUALITÉ DE L'ÉDITION OU TRAITEMENT MÉDIATIQUE

Pour tous les documents

- ◆ richesse de l'interaction entre l'apprenante ou l'apprenant et le système;
- ◆ exploitation adéquate des qualités propres au médium en fonction des objectifs visés;
- ◆ équilibre entre les différents médias utilisés (image, son, vidéo, etc.).

Pour les documents imprimés

- ◆ lisibilité du texte;
- ◆ qualité de la mise en pages;
- ◆ qualité de l'impression;
- ◆ qualité des illustrations et des graphiques;
- ◆ qualité de la présentation de la page
couverture;
- ◆ qualité de la reliure (aspect fonctionnel
considéré).

Pour les documents médiatiques

- ◆ qualité de la présentation visuelle;
- ◆ qualité du son;
- ◆ qualité de la bande vidéo;
- ◆ qualité des graphiques et des tableaux;
- ◆ qualité de l'animation;
- ◆ convivialité;
- ◆ qualité de la page-écran;
- ◆ qualité informatique.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

TRAITEMENT DU RAPPORT ENTRE LES SEXES

Représentation équitable des femmes et des hommes, prise en considération des problèmes particuliers à la condition féminine, rôles, métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes, perception positive des femmes, désexisation et féminisation du texte.

Fiche synthèse d'évaluation de la catégorie « notes de cours ou matériel complémentaire d'un cours »

FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

CATÉGORIE : MULTIMÉDIA

Appartiennent à cette catégorie les didacticiels, les simulateurs, les exercices, etc., qui peuvent être contenus sur différents supports (cédéroms, sites Web ou autres). Les membres des comités de sélection évaluent ces ouvrages en mettant l'accent sur l'ampleur du produit, les interrelations entre les différents médias utilisés et l'interaction entre le système et l'étudiante ou l'étudiant.

Les membres des comités d'évaluation prennent en considération la qualité de la langue et le traitement du rapport entre les sexes dans l'évaluation de chaque ouvrage. Tout ouvrage lourdement déficient au regard de l'un ou l'autre de ces critères est éliminé. À l'inverse, la qualité des ouvrages au regard de ces critères peut conduire à l'évaluation à la hausse d'un ouvrage ou même à l'attribution d'un prix spécial.

L'évaluation est fondée sur les critères qui suivent.

QUALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation pédagogique du contenu

Compétences, objectifs et attentes

- ◆ énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs;
- ◆ adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- ◆ rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés;
- ◆ étendue du champ couvert par les objectifs.

Démarche d'apprentissage

- ◆ pertinence, diversité et originalité des activités d'apprentissage proposées;
- ◆ possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant d'établir des liens hypertextes avec des banques de données, des documents, etc., afin d'obtenir de l'information complémentaire;
- ◆ possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de maîtriser la séquence étudiée, le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu, le rythme et les stratégies d'apprentissage qui lui conviennent;
- ◆ présence d'éléments qui suscitent la motivation de l'étudiante ou de l'étudiant;
- ◆ choix diversifié dans la façon d'interroger le système (bons outils de recherche);
- ◆ possibilité intéressante de rétroaction (immédiate ou différée).

Stratégies pédagogiques

- ◆ pertinence des médias utilisés en ce qui a trait aux objectifs ou aux attentes visés;
- ◆ adaptation pertinente des méthodes pédagogiques aux médias utilisés;
- ◆ pertinence, originalité et diversité des modes de traitement de la matière étudiée;
- ◆ intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;
- ◆ pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages;
- ◆ variété dans les stratégies de présentation.

TRAITEMENT DU CONTENU

Qualité de l'exposé

- ◆ exhaustivité de l'exposé et pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteur ou l'auteur;
- ◆ cohérence, clarté et précision de l'exposé;
- ◆ adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- ◆ synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- ◆ rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées; fiabilité des sources d'information citées; pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Organisation et structure du contenu

- ◆ cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée ou dans la stratégie adoptée (utilisation appropriée des symboles visuels, présentation ou introduction pour chaque chapitre ou chaque partie, système iconique ou textuel, etc.);
- ◆ originalité de la présentation de la matière étudiée;
- ◆ division appropriée de la matière étudiée;
- ◆ navigation facile (explication claire et précise du mode de consultation du document multimédia, présentation appropriée, table des matières exhaustive, etc.).

TRAITEMENT MÉDIATIQUE

- ◆ exploitation appropriée des qualités propres au médium en fonction des objectifs visés;
- ◆ équilibre entre les différents médias utilisés (image, son, vidéo, etc.).

Efficacité de la programmation, dont :

- ◆ cohérence de l'interface utilisateur;
- ◆ fonctionnement des hyperliens;
- ◆ clarté de la page-écran, facilité de navigation.

Présentation matérielle, dont :

- ◆ qualité des graphiques et des tableaux;
- ◆ qualité du son, des bandes vidéo et de l'animation;
- ◆ pertinence des choix des polices et des couleurs.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

TRAITEMENT DU RAPPORT ENTRE LES SEXES

Représentation équitable des femmes et des hommes, prise en considération des problèmes particuliers à la condition féminine, rôles, métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes, perception positive des femmes, désexisation et féminisation du texte.

Fiche synthèse d'évaluation de la catégorie « multimédia »

FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

CATÉGORIE : COURS DE LA FORMATION À DISTANCE

Les comités de sélection apprécient chacune des composantes du cours (matériel imprimé ou matériel médiatique, en accordant une attention prioritaire au soutien à l'apprentissage de l'élève hors du contexte de la classe, donc à l'encadrement et à l'assistance offerts tant par les systèmes automatisés que par les enseignantes et les enseignants.

Les membres des comités d'évaluation prennent en considération la qualité de la langue et le traitement du rapport entre les sexes dans l'évaluation de chaque ouvrage. Tout ouvrage lourdement déficient au regard de l'un ou l'autre de ces critères est éliminé. À l'inverse, la qualité des ouvrages au regard de ces critères peut conduire à l'évaluation à la hausse d'un ouvrage ou même à l'attribution d'un prix spécial.

L'évaluation est fondée sur les critères qui suivent.

QUALITÉ DE L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Organisation pédagogique du contenu

Compétences, objectifs et attentes

- ◆ énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs;
- ◆ description claire des objectifs ou des attentes visés;
- ◆ adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- ◆ rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés.

Démarche d'apprentissage et stratégie pédagogique

- ◆ possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de maîtriser la séquence étudiée, le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu, le rythme et les stratégies d'apprentissage qui lui conviennent;
- ◆ possibilité intéressante de rétroaction (immédiate ou différée).
- ◆ pertinence des médias utilisés en ce qui a trait aux objectifs ou aux attentes visés;
- ◆ adaptation pertinente des méthodes pédagogiques aux médias utilisés;
- ◆ originalité et diversité des activités d'apprentissage proposées;
- ◆ pertinence, originalité et diversité des modes de traitement de la matière étudiée;
- ◆ intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;
- ◆ pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages;
- ◆ variété dans les stratégies de présentation;
- ◆ incorporation efficace de modèles de communication;
- ◆ présence d'un guide.

Stratégies d'encadrement

- ◆ nombre et efficacité des mesures d'encadrement des apprenantes et des apprenants;
- ◆ possibilités d'interaction entre les pairs;
- ◆ facilité de communication avec une personne-ressource;
- ◆ présence d'éléments de motivation;

- ♦ possibilité pour l'apprenante ou l'apprenant d'établir des liens hypertextes avec des banques de données, des documents, etc., afin d'obtenir de l'information complémentaire;
- ♦ interactivité efficace.

TRAITEMENT DU CONTENU

Qualité de l'exposé

- ♦ exhaustivité, cohérence et précision de l'exposé;
- ♦ pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteure ou l'auteur;
- ♦ adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- ♦ rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
- ♦ fiabilité des sources d'information citées;
- ♦ division appropriée de la matière étudiée;
- ♦ énoncé clair des principes théoriques et éthiques sur lesquels s'appuie l'auteure ou l'auteur;
- ♦ synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- ♦ pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Organisation et structure du contenu

- ♦ cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée ou dans la stratégie adoptée;
- ♦ originalité de la présentation de la matière étudiée;
- ♦ utilisation facile (explication claire et précise du mode de consultation du document, présentation appropriée, table des matières exhaustive, logique et précision des divisions, clarté des consignes et des messages, pertinence des guides, balises, etc.).

QUALITÉ DE L'ÉDITION OU TRAITEMENT MÉDIATIQUE

Pour tous les documents

- ♦ richesse de l'interaction entre l'apprenante ou l'apprenant et le système;
- ♦ exploitation adéquate des qualités propres du médium en fonction des objectifs;
- ♦ équilibre entre les différents médias utilisés (image, son, vidéo, etc.).

Pour les documents imprimés

- ♦ lisibilité du texte;
- ♦ qualité de la mise en pages;
- ♦ qualité de l'impression;
- ♦ qualité des illustrations et des graphiques;
- ♦ qualité de présentation de la page couverture;
- ♦ qualité de la reliure (aspect fonctionnel considéré).

Pour les documents médiatiques

- ♦ qualité de la présentation visuelle;
- ♦ facilité de navigation;
- ♦ fonctionnement des hyperliens;
- ♦ qualité des graphiques et des tableaux;
- ♦ qualité du son, des bandes vidéo et de l'animation;
- ♦ qualité de la page-écran;
- ♦ qualité de la programmation.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

TRAITEMENT DU RAPPORT ENTRE LES SEXES

Représentation équitable des femmes et des hommes, prise en considération des problèmes particuliers à la condition féminine, rôles, métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes, perception positive des femmes, désexisation et féminisation du texte.

Fiche synthèse d'évaluation de la catégorie « cours de la formation à distance »

FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

CATÉGORIE : RAPPORT DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE

Les comités de sélection apprécient chacune des composantes du rapport en accordant une attention prioritaire à la rigueur de la démonstration scientifique et aux retombées possibles pour l'enseignement ou pour l'apprentissage à l'enseignement supérieur. La qualité de la présentation (imprimée ou médiatique) est également prise en compte.

Les membres des comités d'évaluation prennent en considération la qualité de la langue et le traitement du rapport entre les sexes dans l'évaluation de chaque ouvrage. Tout ouvrage lourdement déficient au regard de l'un ou l'autre de ces critères est éliminé. À l'inverse, la qualité des ouvrages au regard de ces critères peut conduire à l'évaluation à la hausse d'un ouvrage ou même à l'attribution d'un prix spécial.

L'évaluation est fondée sur les critères qui suivent.

RIGUEUR DE LA DÉMONSTRATION SCIENTIFIQUE

Problématique et cadre théorique

- ◆ originalité, précision et pertinence de la problématique;
- ◆ exhaustivité et caractère actuel de la revue de la documentation;
- ◆ clarté, rigueur et pertinence du cadre théorique adopté;
- ◆ précision des concepts employés;
- ◆ précision des objectifs et des hypothèses (lorsque pertinent) de la recherche.

Description de la méthodologie

- ◆ précision et exhaustivité de la présentation de la méthode de recherche;
- ◆ pertinence de la méthode au regard du problème étudié;
- ◆ justification du choix et validation des instruments de mesure;
- ◆ précision du schéma expérimental, s'il y a lieu.

Exposé des résultats et interprétation

- ◆ exhaustivité et précision de l'exposé des résultats;
- ◆ rigueur dans l'interprétation des données;
- ◆ ampleur de l'analyse des résultats et originalité dans la présentation de l'analyse.

RICHESSSE DES RETOMBÉES POUR L'ENSEIGNEMENT OU L'APPRENTISSAGE

Pertinence sur les plans théorique et pratique

- ♦ importance du sujet traité pour l'enseignement ou l'apprentissage;
- ♦ contribution de la recherche à l'avancement des connaissances théoriques ou méthodologiques;
- ♦ ampleur des actions de diffusion des résultats dans les réseaux d'enseignement.

QUALITÉ DE L'ÉDITION OU TRAITEMENT MÉDIATIQUE

Pour tous les documents

Qualité de l'exposé

- ♦ exhaustivité, cohérence, clarté de l'exposé;
- ♦ rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
- ♦ fiabilité des sources d'information citées;
- ♦ division appropriée de la matière étudiée;
- ♦ synthèse simple et claire de la matière étudiée.

Organisation et structure du contenu

- ♦ cohérence, uniformité et logique dans la présentation de l'objet étudié;
- ♦ originalité de la présentation.

Pour les documents imprimés

- ♦ lisibilité du texte;
- ♦ qualité de la mise en pages;
- ♦ qualité de l'impression;
- ♦ qualité des illustrations et des graphiques;
- ♦ qualité de présentation de la page couverture;
- ♦ qualité de la reliure (aspect fonctionnel considéré).

Pour les documents médiatiques

- ♦ qualité de la présentation visuelle;
- ♦ facilité de navigation;
- ♦ fonctionnement des hyperliens;
- ♦ qualité des graphiques et des tableaux;
- ♦ qualité du son, des bandes vidéo et de l'animation;
- ♦ qualité de la page-écran;
- ♦ qualité de la programmation.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

TRAITEMENT DU RAPPORT ENTRE LES SEXES

Représentation équitable des femmes et des hommes, prise en considération des problèmes particuliers à la condition féminine, rôles, métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes, perception positive des femmes, désexisation et féminisation du texte.

Fiche synthèse d'évaluation de la catégorie « rapport de recherche pédagogique »

Annexe 2

**LISTE DES PERSONNES RESPONSABLES DES ÉTUDES DU PREMIER CYCLE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES AUX FINS DU PRÉSENT CONCOURS**

M. Claude Olivier

Directeur des affaires académiques
École de technologie supérieure

M. Pierre G. Lafleur

Directeur de l'enseignement et de la formation
École Polytechnique de Montréal

M^{me} Ruth Dupré

Directrice des programmes
HEC Montréal

M. Nelson Michaud

Directeur de l'enseignement et de la recherche
École nationale d'administration publique

M. Pierre Lapointe

Directeur général
Institut national de la recherche scientifique

M. Michael Childs

Vice-principal Academic
Université Bishop's

M^{me} Danielle Morin

Vice-rectrice adjointe
Université Concordia

M. Serge Talbot

Directeur général du premier cycle
Université Laval

M. Anthony C. Masi

Provost
Université McGill

M^{me} Hélène David

Vice-rectrice adjointe aux études
Université de Montréal

M. Martin Buteau

Vice-recteur aux études et
Vice-recteur aux ressources informationnelles
Université de Sherbrooke

M. Denis Martel

Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

M^{me} Carole Dion

Doyenne des études de premier cycle
Université du Québec à Chicoutimi

M. Robert Proulx

Vice-recteur à la vie académique
Université du Québec à Montréal

M. Denis Dubé

Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université du Québec en Outaouais

M. André Paradis

Vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique
Université du Québec à Trois-Rivières

M. Denis Rajotte

Doyen des études de premier cycle
Université du Québec à Rimouski

M. Robert Paré

Vice-recteur à la planification et aux partenariats pour le campus de Lévis
Université du Québec à Rimouski

M. Louis Mathier

Directeur des études
Télé-université

www.mels.gouv.qc.ca